

COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 2021/02-IV/09

L'An deux mille vingt et un, le deux avril à neuf heures, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et de la délibération du 20 novembre 2020 (n° 2020/20-XI/02) s'est réuni par visioconférence/audioconférence le comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, sous la Présidence de Monsieur Thierry GALLARD.

	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	X		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	X (visio)		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		X	
	M. MARY Yves	Titulaire	X (visio)		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean Philippe	Titulaire	X		
	M. RIGAUD David	Titulaire	X		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	X (visio)		
	Mme DESMARRÉS Martine	Titulaire			X
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			
	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	X (visio)		
	M. NOYER Robert	Titulaire		X	
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	X (visio)		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			X
	M. VAILLANT Jean-François	Titulaire		X	
	M. ARLUISSON Jean-Christophe	Suppléant			
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			
	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	X		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire		X	
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	X (visio)		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire		X	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			
	M. BENARD Matthieu	Suppléant			

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Catherine CHAVIGNY – DGA, Mme Aurélie LACROIX – DST, M. Renan BOURGEOIS-responsable suivi exploitation, M. Mathieu SAVIN, représentant de la Paierie Départementale de Maine-et-Loire, Aurélie AVRILLAULT, assistante en charge des assemblées.

Secrétaire de séance : M. Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 11

Nombre de suppléants présents et votants : 0

Nombre de pouvoir : 2 (M. Robert Noyer à Marc SCHMITTER, M. Arnaud BUREAU à M. Etienne GLEMOT)

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-2021-02-IV-11-BF
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception en préfecture : 16/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter à compter de la date de publication.



OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET ANNEXE (REGIE)

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation du compte administratif 2020 du budget annexe du Syndicat d'Eau de l'Anjou de la manière suivante :

Résultat Section d'exploitation :	1 593 867,58 €
Résultat Section d'investissement :	620 447,87 €

1 - Reprendre un montant de 467 508,39 € en excédent d'exploitation à l'article 002.

2 - Couvrir, compte tenu des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 1 126 359,19 € à l'article 1068.

Le résultat d'investissement du budget annexe régie de 620 447,87 € est repris en recette d'investissement à l'article 001.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Accepte l'affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2020 du budget annexe (régie) proposée par le Président,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'exécution et l'application de la présente.**

Vote : unanimité

Affichage le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Le Président
Thierry GALLARD
SYNDICAT D' EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Accusé de réception en préfecture
049-200077402-20210402-2021-02-IV-11-BF
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021